

# **Actualités d'ISSN France**

Journée des responsables  
de centres régionaux du Sudoc-PS

*Montpellier, ABES, 29 mai 2015*

# Bilan et chantiers en cours

- 👉 Bilan chiffré 2014
- 👉 Reproductions numériques
- 👉 Ressources fondamentales en ligne
- 👉 CIDEMIS
- 👉 Journée ISSN à la BnF (4 novembre 2015)

# Contribution de la BnF au Registre ISSN

**7124** nouvelles notices créées en 2014 (tous supports confondus et sous la responsabilité du centre national) dont **1082** ressources en ligne

**2500** nouvelles notices de janvier à avril 2015

**3515** nouvelles notices de reproductions numériques de périodiques français (CIEPS)

# Contribution du centre français au Registre ISSN

## Domaines de responsabilité :

- Circuit des demandes ISSN
- Ressources en ligne
- Reproductions numériques

**Entre 40 et 45%** des nouvelles attributions

**3267** notices mises à jour en 2014

# Demandes Sudoc-PS

	Demandes reçues	Demandes traitées
<b>NUM PER</b>	<b>929</b>	<b>846</b>
<b>NUM COL</b>	<b>109</b>	<b>113</b>
<b>CORR PER/COL</b>	<b>279</b>	<b>281</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1317</b>	<b>1240</b>

# Reproductions numériques

- Décision du Réseau international de l'ISSN de faire entrer les reproductions numériques dans le champ d'application de l'ISSN (**2012**)
- Réserves de la BnF :
  - Ne pas confondre reproduction numérique et édition en ligne
  - Décision contraire à l'architecture du catalogue général de la BnF dans lequel c'est la notice de l'original imprimé qui porte les exemplaires numériques de Gallica

# Mise en place d'un processus de numérotation semi-automatique

## Objectifs du Centre ISSN France

- Se conformer à la nouvelle règle ISSN
- Partir des numérisations disponibles dans **Gallica**
- Concevoir un processus le plus automatique et le plus systématique possible
- Créer une notice de reproduction numérique dans le Registre ISSN... sans la créer dans le catalogue général BnF

# Les étapes du circuit

- ☞ La BnF transmet au CIEPS l'ISSN de l'original imprimé, l'URL de la reproduction, l'institution mettant à disposition la numérisation
- ☞ Le CIEPS génère dans le Registre la notice de reproduction numérique à partir des métadonnées de l'original
- ☞ La BnF récupère dans une note structurée de la notice de l'original imprimé les principales métadonnées de la reproduction (ISSN, titre clé, URL, institution de mise à disposition de la ressource)



# Un préalable et un principe

- Pour qu'un ISSN soit attribué à une reproduction numérique, l'original imprimé doit lui-même posséder un ISSN
- Un original imprimé peut faire l'objet de plusieurs numérisations mais l'ensemble de ces reproductions est identifié par un seul et même ISSN

# Recommandations

- ☞ Pas de demande de numérotation pour un titre imprimé dont la reproduction numérique est disponible sur **Gallica**
- ☞ Faire une demande pour toute reproduction numérique absente de **Gallica** ou distincte de celle de **Gallica** (signalement et valorisation)

# Ressources fondamentales en ligne

- Le Centre ISSN France attribue des ISSN à des ressources en ligne **depuis 20 ans**
- **6500** notices environ (hors reproductions numériques)
- Chantier systématique de **mise à jour** sur un sous-ensemble « ressources fondamentales »
- **Chantier qualité** : pas de recatalogage mais contrôle des données critiques (statut de vie, titre, adresse électronique, éditeur...)

# Ressources fondamentales en ligne

- **Reformatage des données** : notes en texte libre remplacées par des valeurs codées gérées par des référentiels (formats numériques, modalités d'accès)
- **Enrichissement** : présentation, ajout d'un cadre de classement identique à celui de la Bibliographie nationale française – PS pour l'imprimé
- **Marquage des URL invalides** et ajout le cas échéant d'une URL valide

# Comment rafraîchir les données sans que le pain de glace ne tue le chien...

- **Une évidence** : le suivi des ressources en ligne ne peut être identique à celui des ressources imprimées reçues par DL
- **Deux possibilités** :
  - définir des procédures semi-automatiques de contrôle des URL
  - inciter les éditeurs à signaler tout changement majeur dans les données et/ou à enrichir la description (présentation)
- **Pas de mise à jour automatisée** : données actualisées par un agent d'ISSN France après vérification visuelle